

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1081 du 15 septembre 1945

n° 1081

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 septembre 1945

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro

30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

la rémunération allouée à Cheik Aden, cadî de Tadjourah, est portée de 300 à 500 francs à compter du 1er septembre 1945.